

CULTURE ET PATRIMOINE

6.1 Un orgue à Plouhinec

Rapporteur : Monsieur le Maire

Depuis plusieurs mois, une association s'est constituée sous le nom de « Un Orgue à Plouhinec ». Son objectif est de permettre l'acquisition d'un orgue, actuellement propriété des Frères des Ecoles Chrétiennes à Quimper, pour qu'il soit installé dans l'église Notre Dame de Grâce.

Lors de l'adaptation de locaux où il était installé, l'orgue a dû être démonté et remisé dans un sous-sol de l'établissement. Les Frères des Ecoles Chrétiennes sont prêts à le céder gratuitement à condition qu'il soit remonté en Bretagne dans un lieu de culte catholique.

De l'avis de certains spécialistes, il s'agit d'un instrument d'une rare qualité.

D'ores et déjà, le projet nécessite la prise en compte de deux éléments :

Tout d'abord, il faudra réaliser une tribune sur laquelle sera installé l'orgue. Cette phase doit être évaluée en prenant en considération les caractéristiques de l'église et de l'orgue.

Ensuite, il faudra faire intervenir un facteur d'orgue pour assurer le remontage et l'accordage de l'instrument. Cela implique de prendre un certain nombre de dispositions pour transporter l'ensemble des pièces jusqu'à Plouhinec, les stocker dans un lieu adapté et recruter un facteur.

Une première estimation du coût de l'opération fait état d'un montant d'environ 415 000 euros HT, soit environ 500 000 € TTC. Ce montant comprend :

- L'acquisition de matériel pour procéder au remontage de l'orgue : 100 000 € HT
- Le remontage à proprement parlé (6 700 heures de travail) : 257 000 € HT
- La réalisation d'une tribune pour recevoir l'orgue : 58 000 € HT

A cela, il faudra toutefois ajouter des coûts non estimés tels que :

- Le transport de l'orgue de Quimper à l'atelier du facteur puis jusqu'à Plouhinec ;
- La mise en place d'un échafaudage pour le remontage de l'orgue ;
- Les diverses procédures administratives relatives à l'application du Code des marchés publics.

Il semble donc réaliste d'envisager une enveloppe globale de 550 à 600 000 euros TTC.

L'association ne peut engager une telle opération sur cette base financière. Cela d'autant plus qu'elle ne peut accéder aux mêmes dispositifs d'aides financières que la Commune. Elle sollicite donc la collectivité pour qu'elle assure la maîtrise d'ouvrage du projet.

Ainsi, sur la base des éléments déjà recueillis sur le coût du projet, la Commune pourrait plus facilement solliciter l'Etat, la Région et le Département mais aussi la Fondation du Patrimoine et d'autres institutions intervenant dans les domaines de la culture, de la musique ou des arts sacrés. Toutefois, en cas de réponse favorable sur ce premier point, il est proposé de n'engager la Commune qu'avec la certitude d'obtenir un financement intégral de l'opération.

Il est enfin nécessaire de préciser que la vocation première de cet orgue sera culturelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **se prononce favorablement sur le principe de la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage de l'opération « Un orgue à Plouhinec » sous réserve que sa phase opérationnelle ne soit engagée que lorsqu'elle sera préalablement entièrement financée ;**
- **autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires, notamment auprès des financeurs potentiels (Etat, Région, Département, Fondation du Patrimoine, etc.) mais aussi auprès du propriétaire actuel de l'orgue.**

PUBLIE LE 13 OCTOBRE 2016 (AFFICHAGE EN MAIRIE ET MISE EN LIGNE)